

# ANRT NEWS

N° 9 • Juin 2015

## Editorial



AZDINE EL MOUNTASSIR BILLAH  
 Directeur Général de l'ANRT

Le Maroc multiplie les initiatives et actions pour renforcer la coopération avec ses partenaires africains, au service de la cause du développement. Ceci s'inscrit pleinement dans la vision nationale de développement de la coopération Sud-Sud avec les pays africains à travers l'échange d'expériences bilatérale et multilatérale. Dans ce cadre et afin de partager les pratiques de régulation, l'Agence a lancé en mai, la 1<sup>ère</sup> édition du séminaire Afrique placée sous le thème « Renforcement des capacités de régulation ». L'objectif étant de renforcer davantage l'engagement de l'ANRT dans l'approche de partage adoptée par notre pays dans plusieurs secteurs tels que la banque, les télécoms et l'agriculture. Ainsi, des visites d'échanges et formations sont organisées chaque année, au profit des responsables et cadres de régulateurs de télécommunications africains. Cette édition a connu la participation des représentants des régulateurs de 11 pays africains qui ont traité de thématiques liées à la régulation des télécommunications, telles que le dégroupage des boucles locales en cuivre et en fibre optique, le haut débit, le service universel, le traitement de litiges... Dans cet environnement marqué par la convergence, les autorités africaines de régulation ont été unanimes à s'accorder sur l'importance de mettre leurs efforts en synergie en vue de mettre en place un nouveau cadre de régulation sectorielle qui assurerait une forme de stabilité et de prévisibilité dans le secteur. Dans le même esprit, l'ANRT et l'Agence marocaine de la coopération internationale ont signé une convention de partenariat en vue d'organiser une sélection pour le choix d'une dizaine de cadres des ministères et organismes publics africains qui intégreront, à partir de la prochaine rentrée universitaire, le cycle de formation Ingénieur de l'INPT.

Bonne lecture !



## NOTE D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

### Une nouvelle NOG pour le secteur

C'est fait. Le Conseil d'Administration de l'ANRT a validé, en mars dernier, la Note d'Orientations Générales pour la poursuite du développement du secteur des télécommunications à l'horizon 2018 (NOG 2018). Cette note qui trace la feuille de route du marché pour les 4 ans à venir, a pour objectif de donner la visibilité aux acteurs du secteur et de tracer les mesures et actions à déployer en vue de son développement. Se basant sur un bilan globalement positif de la période précédente, la nouvelle NOG 2018 dresse les constats relatifs à l'évolution des marchés, des usages et des technologies, et fixe les axes de développement du secteur articulés autour de l'encouragement de l'investissement et la consolidation du marché national des télécommunications, la poursuite du déploiement effectif du Plan National pour le développement du Haut et Très Haut Débit (PNHD) visant la généralisation d'accès à Internet, le développement et la mise en œuvre de modèles visant la mutualisation des infrastructures afin de diversifier les offres de services pour l'ensemble de la population ainsi que l'activation des leviers de régulation permettant l'ouverture effective à la concurrence de certains segments du marché des télécommunications.

En termes d'objectifs, l'Agence table sur un chiffre d'affaires du secteur des télécommunications de 34 milliards de

dirhams à horizon 2018 pour un total de 50 millions d'abonnés à la téléphonie mobile, 2 millions d'abonnés à la téléphonie fixe et 22 millions d'abonnés à Internet. Ces objectifs pourront être atteints par le renforcement de la mise en œuvre de certains leviers de régulation et l'initiation d'une nouvelle démarche pour le financement de projets visant l'intensification des usages des nouvelles technologies, dans le cadre de la politique du service universel des télécommunications.

### Qu'est-ce que le PNHD ?

Le plan national pour le développement du haut et du très haut débit vise à doter le pays d'infrastructures permettant le déploiement de technologies et de réseaux permettant des connexions à haut et très haut débit. Il vise la généralisation de l'accès à l'internet haut débit à toute la population sur un horizon de dix ans à compter de la date du lancement de sa réalisation. Ce Plan est articulé autour de plusieurs objectifs, notamment :

- Permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à Internet avec un débit minimum de 2 MB/s ;
- Permettre aux services publics, à horizon cinq ans, d'avoir accès à Internet haut débit avec un débit minimum de 2 Mbits/s.

# ANRT NEWS

N° 9 • Juin 2015



## LICENCES 4G

### Attribution de trois Licences 4G

L'ANRT a annoncé le 18 mars dernier l'attribution d'une licence 4G à chacun des trois opérateurs en place pour un montant global de 2.003.437.000. dhs TTC. L'évaluation des dossiers des soumissionnaires a été faite sur la base des critères ci-après :

- Engagements de couverture de la population marocaine et de déploiement d'infrastructures au terme des cinq premières années de la licence ;
- Engagements en termes de qualité de service, pour les trois premières années d'exploitation ;
- Engagements souscrits par chaque soumissionnaire en termes de diversité, innovation et attractivité des offres et services envisagés, pour les trois premières années d'exploitation ;
- Cohérence du plan d'affaires prévisionnel et la qualité de la vision et des ambitions ainsi que la stratégie et la vision tarifaire.

L'évaluation des dossiers de candidature a montré que :

- Les engagements pris, en termes de couverture au terme des cinq premières années des licences, sont supérieurs au minimum exigé dans le cadre de l'appel à concurrence ;
- Les indicateurs de qualité de service proposés sont alignés sur les meilleures pratiques internationales ;
- La vision du marché et le business plan proposés par les soumissionnaires contribueront au développement du marché du haut et très haut débit mobile.

De plus, les trois opérateurs contribueront aux frais du réaménagement du spectre des fréquences à hauteur de 860,4 millions DH (TTC). Les premières offres 4G devraient être commercialisées avant avril 2016.

## SUR LE FIL

### LE CHIFFRE

**10,32 millions**

C'est le nombre d'abonnés Internet au premier trimestre 2015. Ce chiffre correspond à un taux de croissance annuelle de 61,4% et un taux de pénétration de 30,5%.

### LE MOT

**Wifi Outdoor**

Cette technologie permet un meilleur accès à Internet dans les endroits publics. Une convention a été signée en avril dernier, entre la Wilaya de la Région du Grand Casablanca, la ville de Casablanca et les 3 opérateurs, Maroc Telecom, Inwi et Méditel, offrant gratuitement aux casablancais et visiteurs pendant 1 heure par jour et pour une période de neuf mois, l'internet haut débit dans certains espaces publics.

### LE DIXIT

*"L'histoire exceptionnelle de l'UIT illustre bien son rôle de premier plan, qui est de connecter le monde aux moyens de communication les plus évolués et innovants, depuis l'époque du télégraphe jusqu'à l'ère de l'Internet et du large bande mobile, moyens qui nous permettent aujourd'hui de rester en contact à tout moment et en tout lieu avec nos amis, notre famille, nos collègues et même avec des objets"*

Houlin Zhao, Secrétaire général de l'UIT



# ANRTNEWS

N° 9 • Juin 2015



ON Y ÉTAIT

## L'ANRT reçoit ses hôtes africains

L'Agence a lancé début mai la 1ère édition du séminaire Afrique sur le « renforcement des capacités de régulation ». Cette édition a connu la participation des représentants des régulateurs de 11 pays du continent.

Les participants ont traité de thématiques liées à la régulation des télécommunications, telles que les leviers de régulation d'accès aux infrastructures de télécommunications, la généralisation de l'accès aux services de télécommunications, le traitement des litiges en matière de concurrence ainsi que le cadre législatif et réglementaire régissant le secteur des télécommunications. Par ailleurs, ce séminaire a permis d'échanger sur les stratégies mises en place pour le développement du haut débit. Ce séminaire s'inscrit pleinement dans la vision nationale de développement de la coopération Sud-Sud. Chaque année plusieurs visites d'échanges et formations sont organisées au profit des collaborateurs de régulateurs africains. Ces actions visent à améliorer les performances du secteur des télécommunications dans la région. En effet, durant les prochaines années, les autorités de régulation africaines devront faire face à plusieurs défis et saisir les opportunités que présentent les TIC pour en faire un moteur de croissance économique et sociale.

Dans un environnement marqué par la convergence, les autorités africaines de régulation sont appelées à unir leurs efforts pour mettre en place un nouveau cadre de régulation sectorielle. Les acteurs du marché attendent, en effet, une forme de stabilité et de prévisibilité dans le secteur.

A l'issue de leur formation, notre Directeur Général a reçu les participants qui ont eu des mots très

touchants à l'égard du Maroc et de l'Agence : « Je pense que le Maroc est très courageux. Il est le premier pays à comprendre qu'il faut aller ensemble pour réussir... Votre accueil nous a également réchauffé le cœur. Je dirais que l'hospitalité est d'abord marocaine avant d'être africaine ». « Si cette formation n'existait pas, il fallait la créer. Je pense qu'elle s'inscrit dans l'esprit du service universel puisqu'elle participe à la réduction de la fracture de la connaissance ».

« Vos cadres sont de très haut niveau. Ce sont, de surcroît, d'excellents pédagogues. Comme quoi, on n'a pas besoin de cabinets internationaux pour avoir de l'expertise. Il suffit que notre DG appelle le vôtre pour coordonner des actions de formation. Encore mieux, vous pouvez monter un cabinet d'expertise au sein de l'ANRT ! ».

« Nous avons été épatés par le niveau de vos juristes qui ont une connaissance transversale et verticale de leurs dossiers. Un simple juriste vous explique aussi bien le contexte réglementaire que les enjeux techniques ».

M. El Mountassir Billah a remercié nos invités pour leurs témoignages avant de poursuivre : « Nos collaborateurs travaillent avec passion. D'où leur curiosité et leur polyvalence. Le succès de cette action montre qu'il en faut peu pour faire avancer les choses. A ce stade, la balle est au moins à moitié chez vous. De notre côté, nous sommes prêts à mettre nos compétences à votre disposition à chaque fois que vous définissez un thème sur lequel nous avons du recul ».

## INTERNATIONAL

### • Les télécoms en fête !

Le monde a célébré dimanche 17 mai la journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, sous le thème "les télécommunications et les TIC – moteurs de l'innovation". L'évènement coïncide cette année avec les 150 ans de l'UIT et marque l'anniversaire de la signature de la première convention télégraphique internationale en 1865. C'est l'occasion à chaque fois de sensibiliser l'opinion aux perspectives qu'offrent Internet et les TIC pour les sociétés et les économies et présenter des solutions pour réduire la fracture numérique.

### • La 4G couvrira plus du tiers de la population mondiale fin 2015

Les réseaux de téléphonie 4G couvriront plus du tiers de la population mondiale à la fin de l'année et la Chine va devenir le premier marché pour l'utilisation de cette technologie devant les États-Unis, d'après une étude publiée par l'association GSMA<sup>1</sup>. Ce déploiement rapide des réseaux 4G s'accompagne d'une utilisation grandissante de cette technologie : le nombre de connexions 4G a plus que doublé entre fin 2013 et fin 2014, passant de 200 millions à 490 millions.

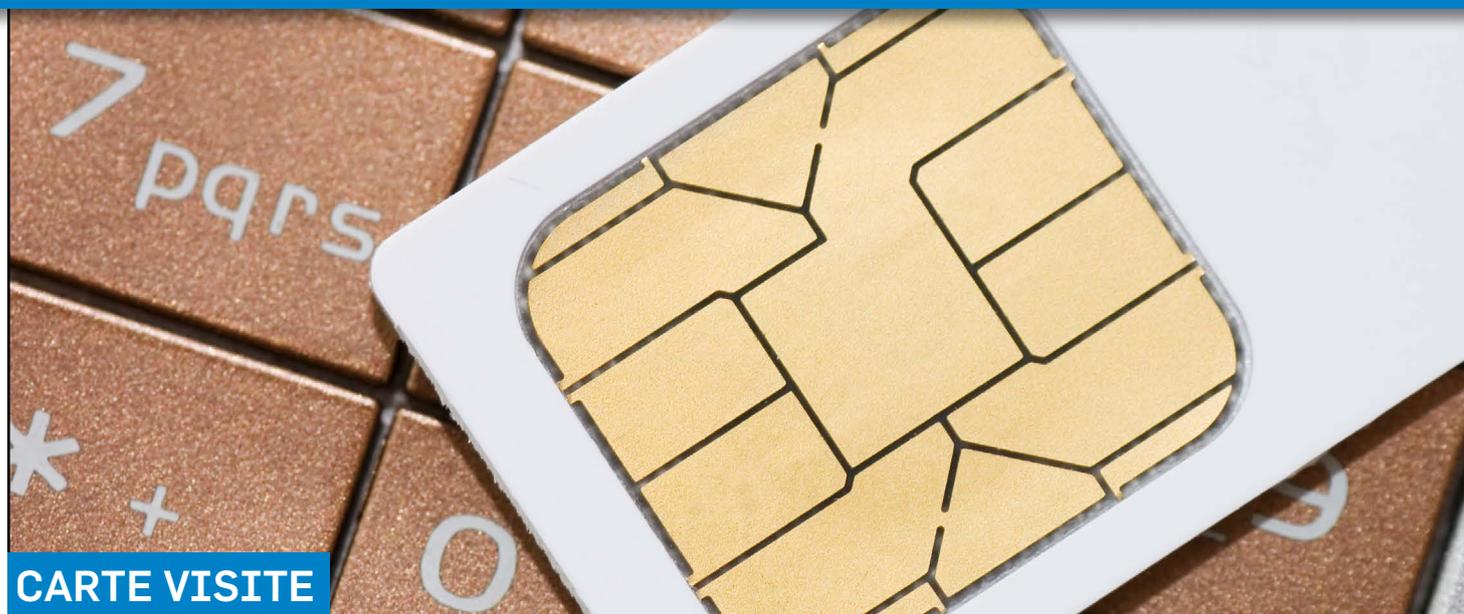
La Chine est en voie d'atteindre les 300 millions de connexions 4G d'ici la fin de l'année", contre 90 millions fin 2014, dépassant les États-Unis pour devenir le plus grand marché pour la 4G au monde", souligne la GSMA.

### • En 2017, l'Afrique comptera 350 millions de smartphones

Le nombre de smartphones devrait connaître en 2015 une croissance de plus de 40% et doubler d'ici 2017 pour dépasser 350 millions d'appareils connectés sur le continent africain, grâce notamment à la percée des téléphones à bas prix, révèle une étude du cabinet Deloitte.

# ANRT NEWS

N° 9 • Juin 2015



## Identification des abonnés mobiles : vers un audit

L'Agence a fixé en janvier 2014 de nouvelles règles relatives à l'identification des abonnés mobiles prépayés. Elles portaient notamment sur l'obligation d'identification préalable et complète de tout nouvel abonné lors de la souscription aux services mobiles. Elles interdisaient aussi aux opérateurs télécoms de vendre des cartes mobiles prépayées pré-activées. Le délai d'un an accordé par l'ANRT aux opérateurs pour l'identification des cartes SIM anonymes a expiré le 1er avril dernier. Dès sa mise en place, le nouveau dispositif d'identification des abonnés a fait l'objet d'un suivi régulier avec les opérateurs concernés, à travers des réunions

d'échanges, des enquêtes sur le terrain réalisées par les équipes de l'Agence, ainsi que le lancement de campagnes de sensibilisation et de communication. Ainsi, les constats établis ont fait ressortir une conformité satisfaisante des opérateurs et de leur réseau direct et indirect de distribution, aux nouvelles procédures.

Toutefois, si l'interdiction de la vente des cartes pré-activées a permis d'améliorer de manière significative le taux d'identification des nouveaux abonnés, elle n'a pas encore permis de régler de manière définitive le phénomène de la vente sans identification. Des efforts restent encore à déployer malgré

la mise en service par les opérateurs du numéro d'appel (1012) destiné à permettre aux clients prépayés de s'assurer de la situation de leur abonnement, et en dépit du lancement de campagnes SMS les invitant à procéder à leur identification. Afin de faire le point sur l'état d'avancement de ce processus et d'évaluer l'impact des décisions et actions entreprises, l'ANRT mènera, dans les semaines à venir, un audit global du système de gestion des parcs d'abonnés mobiles de tous les opérateurs concernés. Sur la base des résultats de cet audit, les nouvelles mesures adéquates seront communiquées aux opérateurs pour mise en œuvre.

### EN BREF

#### Session annuelle du Conseil de l'UIT

La session annuelle du Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications, s'est tenue à Genève du 12 au 22 Mai 2015. Les délibérations ont porté notamment, sur la mise en œuvre du plan stratégique et les activités de l'Union pour 2014-2015, ainsi que sur le budget 2016-2017. Le Conseil a également examiné l'état d'avancement de la préparation pour les événements à venir tels que la Conférence Mondiale des Radiocommunications, ainsi que d'autres sujets : Internet, cyber sécurité et protection en ligne des enfants, principe d'égalité hommes/femmes et les questions liées à la jeunesse.

#### INPT : des cadres africains intègrent la formation d'ingénieur

L'Agence Marocaine de Coopération Internationale et l'ANRT ont signé vendredi 08 mai 2015 à Rabat, une convention portant sur la préparation et l'organisation d'une sélection d'admission au cycle Ingénieur de l'Institut National des Postes et Télécommunications destinée aux fonctionnaires et cadres issus de certains pays africains.

#### Le Maroc gagne 21 places dans le classement du Forum Economique Mondial

Le Maroc a réalisé un bon de 21 places dans le classement du World Economic Forum (WEF) sur l'utilisation des TIC. Ce qui en fait le pays qui a le plus progressé au cours de l'année écoulée, pointant ainsi à la 78ème position. Au niveau africain, il est 4ème avec un score global de 3,9. Le Maroc a pu avancer de 68 positions au niveau des tarifs du mobile prépayé, se plaçant ainsi à la 42ème position alors qu'il occupait le 110ème rang en 2014.

#### Appels à concurrence pour l'octroi des licences 3RP, GMPCS et VSAT au Maroc

La date limite de dépôt des dossiers de candidature relatifs aux 3 appels à concurrence, prévue initialement le 07 mai 2015, est reportée au 16 juin 2015. Le report permettra aux candidats de finaliser leurs dossiers dans les meilleures conditions.

#### Un master cyber-sécurité à l'INPT

L'INPT lance, à partir de septembre 2015 un master cyber-sécurité. Ce diplôme supérieur a été conçu en partenariat avec la Direction Générale de la sécurité des systèmes d'information relevant de l'Administration de défense nationale. Le but est de former des experts en sécurité informatique.